

Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'affaissement rue de l'Orphelinat.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant:

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

En février dernier la voirie s'est affaissée rue de l'Orphelinat. Malgré diverses démarches de la part des habitants, ces derniers sont renvoyés par la Commune vers la Région qui, elle-même a renvoyé vers « Vivaqua ».

Dix mois plus tard la portion de voirie est toujours affaissée et entourée de barrières. De son côté, « Vivaqua » a confirmé avoir été sur place pour constater les dégâts en mai dernier. Un tuyau devant être remplacé. D'après les déclarations de l'intercommunale bruxelloise des eaux, pour réaliser ces travaux, « une demande d'autorisation a été introduite auprès de la commune d'Anderlecht. Nous n'avons reçu les autorisations qu'au mois d'octobre. A présent, nous programmons les travaux qui seront réalisés avant le 19 décembre », fin de citation. Le Collège peut-il me dire pourquoi, les habitants de la rue ont-ils été laissés seuls face à des démarches sans fin face à la situation décrite ci-dessus. La commune dispose de relais pour interpeller cette intercommunale ?

Dans le cadre de ses justifications, « Vivaqua » met en cause la commune pour un retard dans le cadre de l'obtention d'une éventuelle autorisation. Pourriez-vous m'éclairer sur ces circonstances ?

Quelles mesures allez-vous prendre pour vous assurer que cette situation problématique puisse trouver son terme dans les meilleurs délais et, ainsi, rassurer une population ?

Madame l'échevine MULLER-HUBSCH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de schepen MULLER-HUBSCH geeft lezing van de volgende antwoord :

Cet incident a été assigné à « Vivaqua » en date du 10 mars 2020 via « FixMyStreet ». « Vivaqua » est venu vérifier la situation 2 mois plus tard (mai 2020). En date du 12 mai 2020, « Vivaqua » a introduit un dossier « Osiris ». L'ordonnance du 19 mars 2020 visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la crise sanitaire de la « Covid-19 » a comme conséquence que toute demande « Osiris » sera traitée par la Région jusqu'au moins le 18 décembre 2020. La première demande a été refusée par défaut, la région n'ayant pas eu la possibilité de traiter le dossier. Une deuxième demande a été introduite le 25 août 2020, trois mois après la première demande. Cette demande a été octroyée le 19 octobre 2020. Selon les dernières nouvelles, le chantier démarrera le 18 novembre et prendra fin le 24 novembre. Nous espérons que le problème sera alors résolu.

G. VAN GOIDSENHOVEN :

J'entends bien. La solution est proche, du moins nous pouvons l'espérer. Par contre, Madame l'échevine n'a pas réagi à l'égard de la mise en cause de la commune. Qu'en est-il de la responsabilité de la commune ? Est-ce que « Vivaqua » se trompe? J'aurais tout de même aimé que vous éclairciez cela pour rassurer nos auditeurs à l'égard d'une éventuelle responsabilité communale dans le retard et le solutionnement de ce problème.

Monsieur le Bourgmestre-Président :

Je pense que madame l'échevine a expliqué les circonstances. Quant à la réaction de « Vivaqua », nous allons réagir, probablement de manière plus individuelle vis-à-vis de « Vivaqua » plutôt qu'ici en séance publique du Conseil.